



# COMPTE RENDU

## Commission Administrative Paritaire de niveau A (CAP A)

21 novembre 2024

Cette avant dernière CAP (la version 8 pour 2024) s'est déroulée sous la présidence de la directrice du CERH PC, Madame Mireille GUILHOT.

L'UNSA Défense était représentée par :

N. ALBERTIN, H. MURIAS, E. BARRERE, H. BOUCHIBA et M. LE PERROT

### ORDRE DU JOUR

Cette CAP a tenu sa séance le 21 novembre 2024, avec l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des déclarations Liminaires des OS ;
2. Echanges par suite des DL ;
3. 2 conseils de discipline ;
4. 1 recours CREP ;
5. Questions diverses.

#### 1) Déclaration liminaire :

L'UNSA Défense a lu sa déclaration liminaire, interpellant l'administration sur plusieurs points :

- Dossier recours CREP incomplet ;
- Révision des taux pro/pro, des modalités d'accès à l'ICDD, la hors classe et l'échelon spécial ;
- Révision des grilles salariales ;
- CTI lié au SEGUR de la santé pour les travailleurs sociaux ;
- Mesures annoncées par le ministre de la Fonction publique ;
- Difficultés sur l'utilisation d'ENSAP.

#### 2) Réponses de l'administration aux DL :

Les questions ne relevant pas des services de la présidente seront transmises aux services concernés.





### 3) Examen de deux conseils de discipline :

Un des agents concernés ayant demandé un délai pour présenter un dossier en défense, un seul conseil de discipline a été étudié. Un avis unanime a été donné par la CAP.

Pour l'UNSA Défense, cette situation met en lumière l'importance de renforcer les dispositifs de détection en amont, notamment lors du recrutement, afin d'identifier d'éventuelles fragilités ou comportements inadéquats. Cela permettrait de prévenir des situations susceptibles de conduire à des mesures disciplinaires difficiles.

### 4) Examen d'un recours CREP :

L'avis de la CAP a partiellement donné raison à l'agent concerné.

Pour l'UNSA Défense, il est regrettable que les dossiers soumis en CAP ne soient pas toujours complets.

Il est primordial que les agents qui entament une démarche de recours respectent scrupuleusement les étapes nécessaires et conservent une copie de toutes leurs actions pour assurer un suivi rigoureux de leur dossier.

### 5) Divers :

La prochaine CAP aura lieu le 20 décembre 2024.

### CONCLUSION :

Pour l'UNSA Défense, il est essentiel que les dossiers présentés en CAP soient étudiés avec soin par les employeurs, afin de garantir leur exhaustivité et leur justesse.

Les élus en CAP restent pleinement mobilisés pour défendre les intérêts de l'ensemble des personnels du MINARM.

N'hésitez pas à solliciter vos délégués locaux, vos interlocuteurs privilégiés, pour bénéficier de conseils personnalisés, notamment pour vous soutenir en ce qui concerne vos comptes-rendus d'entretien professionnel.

---

**Pour toutes questions n'hésitez pas à contacter vos élus en CAP A – L'UNSA,  
numéro 1 sur cette CAP détient 3 sièges sur 8.**

---

